

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, M. de Ganay,
M. Rémi Delatte et M. Manuel

AVANT L'ARTICLE 11 BIS A, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre IV

« Améliorer la représentation au sein des instances du bloc communal »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter une division au projet de loi pour tenir compte de l'adoption par le Sénat d'articles additionnels au sein du chapitre relatif au périmètre des EPCI sans lien avec cette thématique.

Il est ainsi proposé de rassembler les articles 11 *bis* A à 11 *quater*, traitant de sujets en lien avec la thématique « Améliorer la représentation au sein des instances du bloc communal » au sein d'un même chapitre.